



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/CEFACT/2002/41
7 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)
Huitième session, 27 et 28 mai 2002

RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa huitième session à Genève les 27 et 28 mai 2002, sous la présidence de M. Christian Frühwald.
2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Malawi, Maurice, Nigéria, Norvège, Oman, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine et Yougoslavie.
3. Les organisations intergouvernementales ci-après ont participé aux travaux: Banque des règlements internationaux (BRI), Commission du Danube, Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Ligue des États arabes et Organisation mondiale des douanes (OMD).
4. Les organismes des Nations Unies suivants, les commissions régionales et les institutions spécialisées ci-après étaient également représentés: Union internationale des télécommunications (UIT), Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI),

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

5. Les organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session: Association internationale de numérotation des articles (EAN), Section iranienne de l'Association internationale de numérotation des articles (EAN Iran), Association internationale des ports (AIP), Commission électrotechnique internationale (CEI), Chambre internationale de la marine marchande (ICS) et Organisation internationale de normalisation (ISO), ainsi que SWIFT.

6. Étaient également présents à l'invitation du secrétariat, en qualité d'observateurs, des représentants des organismes ci-après: Conseil de l'Asie et du Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT), European Electronic Messaging Association (EEMA), International Federation of Inspection Agencies (IFIA), International Multimodal Transport Association (IMMTA), Organisation for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS), Trade Development Switzerland, Interfaith International et Speed Motif.

Note: Les décisions prises pendant la réunion sont consignées en caractères gras dans le présent rapport.

Remarques liminaires

7. M. Christian Frühwald, Président du CEFACT-ONU, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux délégations et en leur demandant de participer activement aux délibérations concernant un certain nombre de questions très importantes relatives à l'avenir du CEFACT-ONU.

8. Le Directeur de la Division du commerce de la CEE-ONU, M^{me} Carol Cosgrove-Sacks, a prononcé une allocution au nom de la Secrétaire exécutive, M^{me} Brigita Schmögnerová. Elle a exprimé la gratitude du secrétariat aux groupes de travail pour les tâches qu'ils avaient accomplies. Elle a fait observer que la session plénière du CEFACT-ONU commençait au début de la semaine la plus remarquable de l'histoire de la CEE-ONU sur le plan de la facilitation du commerce. En effet, immédiatement après la session plénière, se tiendrait le Forum international sur la facilitation du commerce: simplification des procédures pour la croissance du commerce mondial, qui réunirait environ 500 participants du monde entier. En outre, la Table ronde sur la facilitation du commerce dans les économies en transition aurait lieu le 31 mai 2002 et permettrait de discuter de certains aspects concernant la mise en œuvre des instruments de facilitation du commerce. Elle a remercié les différents groupes de travail du CEFACT-ONU de l'aide qu'ils avaient apportée pour la préparation du Forum et de la Table ronde.

9. L'Organisation des Nations Unies s'employait à appliquer la Déclaration du Millénaire sur l'atténuation de la pauvreté, qui visait à diffuser plus largement les avantages de la mondialisation et du développement durable dans tous ses aspects. Le CEFACT-ONU se trouvait au cœur de la mondialisation, grâce à ses recommandations et aux travaux qu'il accomplissait pour favoriser le commerce mondial. Ses activités s'intégraient bien dans le contexte plus large de la Déclaration du Millénaire.

10. Au début de son deuxième mandat, le Secrétaire général avait demandé un renforcement de l'Organisation. On attendrait des commissions régionales de l'ONU qu'elles jouent un rôle actif dans les processus mondiaux de l'Organisation, ce qui était de nature à mettre l'accent sur le rôle mondial du CEFACT-ONU.

11. Le Programme de développement du commerce de la CEE-ONU avait déjà été rationalisé dans le cadre de ces processus et, lors d'une récente réorganisation du secrétariat, il avait été tenu compte de cette rationalisation. Le nouveau Service des solutions mondiales pour le commerce comprenait un ensemble d'équipes dynamiques, dont UneDocs, le projet Méditerranée et l'initiative Facilitation du commerce dans la Fédération de Russie. Le Service des politiques et de la coopération intergouvernementale fournissait des services d'appui à tous les organes subsidiaires, y compris le CEFACT-ONU, en veillant à une coordination dans le cadre du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. C'est ainsi que la Secrétaire du Comité, M^{me} Virginia Cram-Martos, était actuellement responsable de la session plénière du CEFACT-ONU et que M. Mika Vepsäläinen avait été désigné secrétaire de la Plénière.

12. Le Directeur de la Division du commerce a également expliqué qu'en raison de la nouvelle orientation de l'ONU, la CEE-ONU devait poursuivre ses travaux sur les normes, les recommandations et les meilleures pratiques, mais qu'elle devait aussi jouer un rôle dans le dialogue sur les politiques. En outre, le renforcement des capacités et la mise en œuvre présentaient un intérêt particulier pour les pays en transition.

13. Le Forum international sur la facilitation du commerce qui devait avoir lieu les 29 et 30 mai 2002 faisait partie de la nouvelle démarche stratégique qui visait à faire mieux connaître les travaux accomplis par le CEFACT-ONU et la CEE-ONU dans le domaine de la facilitation du commerce. L'organisation du Forum avait été proposée par la délégation du Royaume-Uni lors de la septième plénière du CEFACT-ONU, en mars 2001. Grâce aux Gouvernements des Pays-Bas, de la Suisse et du Royaume-Uni, un grand nombre de représentants de pays en transition ou à économie émergente et de pays en développement avaient pu être invités à participer.

14. Parmi les orientations futures importantes, figuraient le rôle du CEFACT-ONU dans les activités de l'Équipe spéciale sur les technologies de l'information et des communications et le prochain Sommet mondial sur la société de l'information. Le CEFACT-ONU devrait définir son rôle dans ce processus et déterminer comment il pourrait contribuer au Sommet régional européen, qui aurait lieu à Bucarest du 7 au 9 novembre 2001 et pour lequel la CEE-ONU était le centre de coordination régional.

Point 1 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour provisoire

TRADE/CEFACT/2002/1/Rev.1

Version révisée de l'ordre du jour provisoire de la huitième session plénière du CEFACT-ONU

15. La Plénière a approuvé la version révisée de l'ordre du jour provisoire (TRADE/CEFACT/2002/1/Rev.1) avec les modifications relatives aux documents indiquées dans le document TRADE/CEFACT/2002/INF.1.

Point 2 de l'ordre du jour – Confirmation du rapport de la plénière du CEFACT-ONU de mars 2001

TRADE/CEFACT/2001/35/Rev.1	Rapport de la septième session du CEFACT-ONU, mars 2001
----------------------------	---

16. La Plénière a confirmé l'approbation du rapport de la septième session du CEFACT-ONU (TRADE/CEFACT/2001/35/Rev.1).

17. Le document visé au paragraphe 44 et approuvé, en principe, à la septième session serait diffusé sous la forme d'un CD-ROM. Ce document pouvait être téléchargé du site Web du Groupe de travail.

Point 3 de l'ordre du jour - Rapports du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG)

TRADE/CEFACT/2002/INF.2	Report of the UN/CEFACT CSG Chair to the UN/CEFACT Plenary
TRADE/CEFACT/2002/3	Rapport de la Réunion du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG), 30 mars 2001, Genève
TRADE/CEFACT/2002/4	Rapport de la Réunion du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG), 14-17 mai 2001, Genève
TRADE/CEFACT/2002/5	Rapport de la Réunion du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG), 3-6 septembre 2001, Rotterdam
TRADE/CEFACT/2002/6	Rapport de la Réunion du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG), 19-22 novembre 2001, Genève
TRADE/CEFACT/2002/7	Report of the UN/CEFACT CSG, 25-28 février 2002, Genève
Autres documents:	
TRADE/CEFACT/2002/15	CSG roadmap explaining details on the EWG CC project: UN/EDIFACT Working Group: the EWG Project Team related to ebXML (CC and BP)
TRADE/CEFACT/2002/37	CSG roadmap explaining the ebXML projects relationships: UN/CEFACT ebTWG project organization

18. Le Président du Groupe directeur du CEFACT-ONU (CSG) a résumé son rapport et a fait observer qu'aucune question ne devait faire l'objet d'une décision. Le CSG s'était réuni pendant plus de 60 jours au cours de l'année écoulée et avait accompli un travail considérable. On présenterait pendant la session en cours un bref exposé sur l'initiative ebXML et un autre sur le prestataire de services.

19. La Plénière a pris note du rapport du Président du CSG.

20. **La Plénière a approuvé les rapports des réunions du CSG tenues:**

- **Le 30 mars 2001 à Genève (TRADE/CEFACT/2002/3)**
- **Du 14 au 17 mai 2001 à Genève (TRADE/CEFACT/2002/4)**
- **Du 3 au 6 septembre 2001 à Rotterdam (TRADE/CEFACT/2002/5)**
- **Du 19 au 22 novembre 2001 à Genève (TRADE/CEFACT/2002/6)**
- **Du 25 au 28 février 2002 à Genève (TRADE/CEFACT/2002/7).**

21. **Il a été convenu que les rapports du CSG seraient transmis aux chefs de délégation pour information dans le mois qui suivrait leur approbation par le CSG.**

Point 4 de l'ordre du jour - Proposition de réorganisation de la Plénière et des Groupes de travail du CEFACT

TRADE/CEFACT/2002/8	Proposition concernant la structure et l'organisation futures des Groupes de travail permanents du CEFACT-ONU
TRADE/CEFACT/2002/31	Proposition de création d'un groupe des politiques et d'un groupe de la promotion et de la communication
TRADE/CEFACT/2002/33	UK comments on the new structure
TRADE/CEFACT/2002/34	Republic of Korea's comments on TRADE/CEFACT/2002/8
TRADE/CEFACT/2002/35	SWIFT comments on TRADE/CEFACT/2002/8
TRADE/CEFACT/2002/36	IPTWG comments on TRADE/CEFACT/2002/8
TRADE/CEFACT/2002/39	Observations de la Belgique sur le document TRADE/CEFACT/2002/8
TRADE/CEFACT/2002/INF.7	Italian comments on TRADE/CEFACT/2002/8
TRADE/CEFACT/2002/INF.9	Further Comments on TRADE/CEFACT/2002/8 jointly submitted by the Delegations of France, Germany and the United Kingdom

Proposition concernant la nouvelle organisation

22. Le Président a présenté la question en donnant une liste des documents distribués aux délégations, y compris les documents informels 6, 7, 8 et 9.

23. Il a commencé par souligner que la huitième session plénière était la réunion la plus importante du CEFACT-ONU depuis cinq ans, étant donné que les succès de ce dernier devaient ressortir de sa structure, pour que le monde extérieur comprenne qu'il n'était pas seulement un organe technique, mais également une instance importante dans la perspective de l'élaboration de politiques. La facilitation du commerce était au cœur des activités du CEFACT-ONU et ne se limitait pas aux procédures commerciales, mais englobait des domaines tels que la rationalisation et l'harmonisation de ces procédures, la modélisation des informations sur les opérations des entreprises (achat, expédition, paiement), les comparaisons avec des modèles de référence, les méthodes de mesure et les meilleures pratiques, ainsi que des questions relatives aux politiques. Pour pouvoir produire en permanence les résultats finals en maintenant le niveau de qualité actuel, il importait de renforcer les relations entre les groupes et d'accorder une plus grande importance à des aspects tels que les politiques et la communication.

24. Le Président du CSG a ensuite présenté un bref historique, depuis le WP.4 jusqu'à la structure en place, et a décrit la nouvelle structure proposée: la Plénière resterait l'organe de décision le plus élevé du Centre et le Groupe directeur serait toujours son organe d'exécution et de coordination tactique. Il était proposé que cinq groupes constituent les principaux organes chargés de réaliser ou de soutenir le programme de travail, tandis que des groupes de travail, qui seraient des sous-ensembles des groupes, se consacraient à des tâches précises. Les projets seraient les produits des activités d'un groupe ou d'un groupe de travail.

25. Il y aurait trois groupes «opérationnels»: a) le groupe des procédés commerciaux internationaux (TBG); b) le groupe de gestion du contenu de l'information (ICG); et c) le groupe des technologies appliquées (ATG). Ils bénéficieraient de l'assistance de deux groupes «de soutien»: le groupe des techniques et méthodologies (TMG) et le groupe juridique (LG). Le Forum serait géré par l'Équipe de gestion du Forum, qui comprendrait les présidents et vice-présidents des groupes. La répartition des différents domaines entre nouveaux groupes avait été indiquée de façon détaillée dans le document TRADE/CEFACT/2002/8. Le Président a ensuite conclu qu'il faudrait un peu de temps pour assurer le transfert des travaux actuels à l'organe approprié, de sorte que la nouvelle organisation devrait faire preuve d'une certaine souplesse à cet égard. La première réunion du Forum aurait lieu à Genève, en septembre 2002.

26. Dans l'avenir, tous les groupes se réuniraient deux fois par an dans le cadre du Forum, dans de grandes villes mondiales. Cependant, cela n'empêchait pas les groupes, les groupes de travail ou les groupes de projet de se réunir également quand et où ils le souhaitaient. La réunion du Forum serait donc une importante manifestation de promotion et de communication.

27. Avant de donner la parole aux délégations, le Président a demandé que la réunion soit axée sur une fixation de priorités claires. L'attribution des tâches de gestion des travaux à l'Équipe de gestion du Forum (FMT) proposée permettrait au CSG de porter toute son attention sur des questions plus importantes. Il a rappelé aux participants que les observations écrites des délégations devraient également être prises en compte dans la mise au point finale de la nouvelle structure.

28. Le chef de la délégation du Royaume-Uni a mentionné le document supplémentaire publié sous la cote TRADE/CEFACT/2002/INF.9, établi en collaboration avec les délégations française et allemande. Il était très important de reconnaître l'importance des travaux réalisés par le CEFACT-ONU. Le TBG serait au centre du Forum et le document TRADE/CEFACT/2002/33 définissait de façon plus détaillée la nature des autres activités. Les groupes de travail devaient conserver des moyens d'agir et il fallait que tous les groupes travaillent d'une façon très intégrée, très démocratique et très transparente.

29. Le CSG serait chargé de mettre en œuvre la structure, en prenant pleinement en considération les observations formulées lors de la Plénière. Actuellement, la question essentielle consistait à réorienter les travaux des groupes, du CSG et du secrétariat pour mettre en place dès que possible une base de données complète sur les projets.

30. Le chef de la délégation belge a réaffirmé la position de son pays, telle qu'elle avait été exprimée dans le document TRADE/CEFACT/2002/39, qu'il a résumé en disant que sa délégation ne voulait pas «désorganiser» le CEFACT-ONU mais souhaitait la stabilité. Il fallait également définir le rôle du CSG dans la nouvelle structure. La délégation belge préférait conserver la structure actuelle, avec le CSG et l'EWG, et la développer davantage. Il a également demandé aux délégations nationales d'écouter leurs experts. Il a attiré l'attention sur l'avis des utilisateurs belges – en particulier celui des douanes – qui estimaient que la nouvelle structure ne permettait pas suffisamment aux partenaires du CEFACT-ONU de s'exprimer, et sa délégation estimait que les utilisateurs devaient disposer d'une «place» appropriée dans les structures du CEFACT-ONU. Il a mentionné les délibérations de la session de l'EWG tenue à Washington en mars 2001 et la recommandation tendant au maintien de la structure actuelle, qui permettait une représentation appropriée des utilisateurs finals.

31. Le chef de la délégation française a défendu la proposition présentée par sa délégation en coopération avec le Royaume-Uni et l'Allemagne. Il a également signalé qu'il n'avait peut-être pas été indiqué clairement dans la proposition qu'il y avait une place pour les utilisateurs finals dans le Forum. Un représentant de la France a ensuite dit que la proposition avait fait l'objet de discussions au sein de l'EWG à Rotterdam et à Barcelone, et que ce dernier soutenait la restructuration. Cependant, dans son rapport publié sous la cote TRADE/CEFACT/2002/14, l'EWG avait formulé un certain nombre d'informations dont il faudrait tenir compte lors de la mise au point de la version finale de la nouvelle structure. Dans ce cas, les membres de l'EWG soutiendraient la proposition du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne, qui faisait du TBG le groupe principal. Cependant, il fallait éviter les doubles emplois: une base de données des projets avait déjà été créée et il suffisait donc de la modifier pour qu'elle porte sur l'ensemble des travaux du CEFACT-ONU.

32. Le chef de la délégation suisse a rappelé que la Plénière était l'organe de décision le plus élevé dans la structure du CEFACT-ONU et que c'était les chefs de délégation qui prenaient les décisions. Il fallait maintenant prendre une décision. Cependant, la délégation suisse souhaitait savoir ce qui se passerait au CSG et au secrétariat de la CEE-ONU. Les gouvernements des États membres finançaient le secrétariat de la CEE-ONU, qui disposait de fonctionnaires à temps plein. Il n'était donc pas nécessaire de recourir à un prestataire externe de services. À la fin de la réunion, toutes les délégations devraient bien savoir où les experts qui réalisaient des travaux concernant le CEFACT-ONU, l'initiative ebXML, l'EDIFACT-ONU et d'autres questions se réuniraient la fois suivante. La délégation suisse présumait qu'ils se réuniraient tous en

septembre à Genève, au Palais des Nations, où le secrétariat avait réservé des locaux. En ce qui concerne une restructuration éventuelle, le document des trois délégations allait dans le bon sens. Le TBG devrait assumer un rôle directeur dans la nouvelle structure. Cependant, le CEFACT-ONU ne devrait avoir qu'une seule équipe de gestion, alors qu'il semblait actuellement qu'il allait en avoir plusieurs. Il faudrait rationaliser la structure d'ensemble.

33. Le chef de la délégation néerlandaise a dit qu'il était en principe en faveur de la nouvelle structure, qui intégrait mieux les différents groupes et mettait mieux en évidence le CEFACT-ONU dans le monde. Les Pays-Bas étaient d'accord avec la proposition présentée par le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Cependant, ils tenaient à la poursuite des activités du Groupe de travail des procédures du commerce international, qui étaient extrêmement utiles et ne pouvaient être aisément repérées dans la nouvelle structure. Il faudrait peut-être créer un mécanisme de surveillance, pour que ses travaux puissent être incorporés dans la nouvelle structure de la façon la plus judicieuse. En ce qui concerne l'initiative ebXML, il importait d'être bien conscient que les produits étaient maintenant disponibles, mais qu'ils devaient être vendus aux pays et aux entreprises. La nouvelle proposition représentait une façon appropriée d'aborder cette question.

34. Le chef de la délégation canadienne a fait observer que certains des documents avaient été distribués tardivement, mais il a indiqué que le Canada souscrivait à la proposition. Cependant, un certain nombre de questions devaient être clarifiées. La délégation canadienne considérait que le CSG était une sorte de conseil de direction des activités, tandis que le rôle de l'Équipe de gestion du Forum devrait plutôt consister à soutenir le CSG. Un petit groupe pourrait la diriger, pour autant que les experts fassent le travail. Le TBG était important, mais ne serait pas le seul groupe. Toutes les personnes concernées et tous les groupes devraient coopérer. La délégation canadienne estimait qu'il serait nécessaire de réexaminer la nouvelle structure après un ou deux ans de fonctionnement.

35. Le chef de la délégation des États-Unis a souligné que son pays s'intéressait avant tout aux résultats et à la fourniture des produits. Il incombait à la Plénière de déterminer les grandes lignes de la structure organisationnelle, mais les détails devaient relever du Forum et de groupes dûment habilités. La Plénière devait fixer les grandes orientations et bien indiquer aux groupes qu'ils devaient répondre à des attentes réalistes.

36. La délégation de l'IMMTA a rappelé que le document TRADE/CEFACT/2002/36 contenait les observations de l'ITPWG sur la nouvelle structure. Il avait été adopté à l'unanimité par ce dernier à sa session tenue à Genève du 8 au 10 avril 2002. Au premier paragraphe, le Groupe de travail avait indiqué qu'à son avis, la nouvelle structure entraînerait la création de plusieurs niveaux de décision supplémentaires et engendrerait un processus sans fin dans le cadre duquel les différents intervenants ne se sentiraient pas clairement responsables des activités et des décisions. Des personnes qui n'étaient pas des spécialistes de la facilitation du commerce pourraient influencer le contenu des propositions, ce qui affaiblirait la validité des travaux. En outre, la proposition accordait trop d'importance aux aspects technologiques du commerce international, au détriment des procédures commerciales. De plus, l'ITPWG se heurterait à d'importantes difficultés s'il devait tenir des réunions ailleurs qu'à Genève. La délégation italienne a soutenu les observations de l'ITPWG.

37. Le chef de la délégation belge a demandé aux chefs de délégation de participer à la session du CSG qui aurait lieu le matin du 28 mai 2002.

38. Le Président a fait observer que cela n'était pas nécessaire, étant donné que le CSG était un organe élu par la Plénière. En outre, la salle réservée pour la session était trop petite pour permettre à tous les chefs de délégation de participer.

Proposition concernant la création d'un groupe des politiques et d'un groupe de la communication

39. Le Président a ensuite présenté la proposition que lui-même et le secrétariat avaient conçue au sujet de la création d'un groupe des politiques et d'un groupe de la communication pour le CEFACT-ONU, qui, outre des nouveaux projets, devait équilibrer ses travaux sur la mise en œuvre et la promotion par opposition au maintien des résultats acquis. Il était aussi de plus en plus nécessaire de donner à la facilitation du commerce une dimension relative aux politiques. En conséquence, il était proposé de créer deux groupes.

40. Le groupe des politiques élaborerait des principes directeurs concernant l'élimination des obstacles et la maximisation de l'impact du CEFACT-ONU. Ce groupe comprendrait au maximum 10 membres, dont les compétences porteraient sur la facilitation du commerce, la politique commerciale, les activités électroniques des entreprises ou les technologies de l'information et des communications et qui seraient élus par la Plénière sur proposition du Président. Celui-ci présenterait une liste de noms le deuxième jour de la session.

41. Le groupe de la promotion et de la communication élaborerait des principes directeurs pour les activités de promotion et de communication du CEFACT-ONU, établirait des documents de promotion concernant les avantages de la facilitation du commerce, notamment des publications et des principes directeurs, et prendrait des initiatives en vue de l'organisation de séminaires et de manifestations. Ce groupe serait constitué d'un maximum de 10 membres ayant une expérience des activités de promotion et élus par la Plénière sur proposition du Président. Celui-ci présenterait également une liste de noms pour ce groupe le deuxième jour de la session.

42. La délégation de l'IMMTA a fait observer que les compétences du groupe de la promotion et de la communication étaient très semblables à celles du ITPWG et a demandé si les attributions de ce dernier étaient modifiées dans ce sens.

43. Le Président a expliqué que les deux nouveaux groupes seraient chargés de la stratégie et des politiques, qui, de même qu'un renforcement de la promotion et de la communication, étaient nécessaires pour les travaux de l'ITPWG, mais également de façon beaucoup plus large pour les activités de l'ensemble du CEFACT-ONU.

44. Le chef de la délégation canadienne a estimé qu'un groupe ad hoc était nécessaire, mais il souhaitait que l'on justifie davantage la création d'un nouveau groupe permanent. Il estimait que la CEE-ONU devrait être chargée de promouvoir les résultats du CEFACT-ONU.

45. Le chef de la délégation canadienne s'est dit préoccupé par la procédure d'élection des membres de ces deux groupes et a proposé que les membres soient élus par la Plénière.

46. La Plénière a pris note de cette préoccupation et a invité tous les chefs de délégation à également formuler des propositions.

47. Bien que l'idée d'une liste de membres proposés par le Président ait été approuvée, les observations du chef de la délégation canadienne ont été consignées dans le rapport de la huitième session, étant donné qu'elles concernaient la question de la procédure démocratique dans le cadre du fonctionnement du CEFACT-ONU.

48. Le chef de la délégation irlandaise a soutenu la création de ces groupes et a rappelé que le CEFACT-ONU avait accompli beaucoup de travaux utiles qui, malheureusement, n'avaient dans l'ensemble pas été diffusés en dehors de groupes d'experts très spécialisés. En particulier, il était essentiel de veiller à un équilibre géographique, étant donné que les économies émergentes connaissent une croissance rapide et que, sur leurs marchés, il existait un grand besoin d'informations.

49. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT) s'est associé à l'Irlande pour soutenir la création de ces groupes. Il a également déclaré qu'en principe l'UIT devrait pouvoir promouvoir certains des travaux. L'attaché de liaison de l'UIT serait heureux d'en discuter de façon plus détaillée avec le groupe du CEFACT-ONU.

50. Le chef de la délégation française a indiqué qu'il pourrait être nécessaire de définir les rôles des deux groupes l'un par rapport à l'autre. La tâche du groupe des politiques serait d'expliquer au CEFACT-ONU la façon dont il devait évoluer et ce qu'il devait faire dans l'avenir, tandis que le groupe de la communication devrait diffuser les résultats du CEFACT-ONU.

51. Selon le chef de la délégation australienne, le CEFACT-ONU avait été accusé d'accroître encore la bureaucratie. Ce dernier devait étudier de près ce qu'il accomplissait, mais l'examen de questions de politique ne justifiait pas nécessairement la création d'un groupe. Le rôle du CSG et celui du groupe des politiques devaient être clarifiés.

52. Le Président du CSG a fait observer que le mot «politiques» était utilisé dans plusieurs sens. Le CSG appliquait les décisions de la Plénière et jouait le rôle d'un organe de coordination de la gestion. Pour sa part, le groupe des politiques s'occuperait de questions relatives à l'ensemble de l'orientation stratégique du CEFACT-ONU, c'est-à-dire de questions concernant les pays peu avancés et sans littoral, l'interopérabilité et de questions analogues dont le CEFACT-ONU ne s'occupait pas actuellement de façon satisfaisante.

53. Le représentant de l'IMMTA a indiqué que le CEFACT-ONU n'avait pas fait grand-chose pour les pays en développement. Par conséquent, il existait de nombreuses possibilités de mener une action de communication dans le monde entier. La participation des commissions régionales, en particulier de la CESA0 et de la CESAP, constituait un bon début, conformément à la nouvelle orientation de l'ONU, afin de souligner l'importance des activités des commissions régionales. Pour communiquer avec les pays en développement, le CEFACT-ONU devait coopérer avec les commissions économiques régionales.

54. Le chef de la délégation française craignait que certaines délégations n'aient pas eu assez de temps pour étudier la proposition et a estimé que quelques questions devaient encore être

précisées: quand les groupes se réuniraient-ils? Quels étaient leurs mandats et leurs rôles? Il convenait de discuter de ces questions lors de la session suivante.

55. Le Président du CEFACT-ONU a répondu que les groupes discuteraient des programmes de travail et des tâches concrètes lors de leurs premières réunions; en ce qui concerne les mandats, ils étaient incorporés dans la proposition. Le programme de travail serait soumis aux chefs de délégation, conformément au processus de décision intersessions.

56. Le Président a présenté la version finale de la proposition au début de la 3^e séance, le 28 mai. Cette version reposait sur les travaux accomplis par le CSG au cours de la matinée du 28 mai, compte tenu des observations écrites reçues par le secrétariat et des observations orales présentées au cours des deux premières séances, le 27 mai. Le texte intégral figurerait dans le document TRADE/CEFACT/2002/8/Rev.1

57. Le représentant de SWIFT a demandé quel serait le rôle des présidents de groupe qui n'étaient pas membres du CSG et si l'Équipe de coordination du forum (FCT) examinerait également les projets en cours.

58. Le chef de la délégation australienne a soutenu la proposition telle qu'elle était présentée et a fait observer que le CEFACT-ONU ne pouvait attendre que le document ait été imprimé mais devait prendre une décision au cours de la session.

59. Le représentant du Canada a dit que, dans la version anglaise du document, le mot «would» qui figurait au paragraphe 22 devrait être remplacé par le mot «shall». En outre, il a déclaré que les vice-présidents devenaient membres de droit de la FCT. Il a ensuite demandé si les délégations pouvaient voter sur le document. Après une discussion aussi longue, la Plénière devait approuver le document en principe et laisser la FCT régler les détails qui restaient à définir.

60. Le Président du CSG s'est excusé de ne pas avoir pu faire imprimer la version finale du document. Cependant, des versions imprimées des diapositives du Président avaient déjà été mises à la disposition des participants. En ce qui concerne les observations de SWIFT, il a indiqué que le règlement intérieur (document TRADE/R.650/Rev.2) devrait être modifié en conséquence et que cela pourrait être réalisé dans le cadre d'un processus intersessions. En outre, selon l'usage du CEFACT-ONU, les présidents de tous les groupes étaient invités aux réunions du CSG, qu'ils soient ou non membres, et il en resterait ainsi dans l'avenir.

61. Le Président a alors conclu que la FCT serait l'organe qui indiquerait la répartition des projets dans la nouvelle structure. Cela constituerait l'une de ses premières tâches lors du premier Forum, en septembre. Il a ensuite déclaré que tant les présidents que les vice-présidents de groupe seraient membres de la FCT, tandis que seuls les présidents seraient membres de droit du CSG.

62. Le Président du CSG a dit que le texte final sur la restructuration était long mais que, comme les aspects techniques ne revêtaient pas une grande importance pour la Plénière, une approbation point par point n'était peut-être pas nécessaire.

63. Le chef de la délégation suisse a relevé qu'il semblait exister un consensus concernant les paragraphes 21, 22 et 23 du document TRADE/CEFACT/2002/8. Cependant, la Suisse souhaitait qu'une déclaration sur les fonctions de gestion figure dans le rapport de la réunion, ce qui a été accepté. En outre, la délégation devait pouvoir examiner tous les documents sur la structure de gestion.

64. Le chef de la délégation belge a demandé qu'une mention concernant le respect des règles de l'ONU soit ajoutée à la décision, ce qui a été accepté.

65. Le chef de la délégation des États-Unis a demandé que, lors du premier Forum, en septembre, la FCT définisse les produits à réaliser; elle devrait ensuite faire rapport tous les trimestres aux chefs de délégation. Le Président a demandé à ce que cela soit consigné dans le rapport.

66. Le chef de la délégation française a répondu à la délégation canadienne en suggérant que la Plénière adopte le nouveau document sur la restructuration. Il a également réitéré sa déclaration du jour précédent et a demandé au CEFACT-ONU d'assurer la cohérence avec les travaux en cours et de tenir compte des bases de données en cours de création avant d'en constituer de nouvelles. Le Président a demandé à ce que ce point soit également consigné dans le rapport. Le chef de la délégation française a ensuite demandé que les délégations disposent de plus de temps pour étudier de plus près le document, étant donné qu'un certain nombre d'éléments n'avaient pas encore été inclus dans la version qui avait été distribuée en dernier lieu aux délégations.

67. Le Président du CEFACT-ONU a ensuite conclu que la version finale du document serait distribuée en même temps que le rapport de la réunion.

Faits nouveaux concernant l'initiative ebXML

68. Le Président du CSG a fait rapport sur l'initiative ebXML. L'objectif de celle-ci était de produire un cadre pour les activités électroniques des entreprises qui soit ouvert, interopérable et utilisable à grande échelle. EbXML permettait de fournir des services sur le Web dont pouvaient bénéficier appréciablement les pays développés, en transition et en développement et leurs entreprises, indépendamment de leur taille. Les fondateurs d'ebXML étaient le CEFACT-ONU et l'Organisation for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS).

69. Les résultats de la phase 1 avaient été extrêmement encourageants. La qualité technique des résultats était très satisfaisante et il avait été possible de produire 8 spécifications techniques, 14 rapports techniques, 1 glossaire et 3 livres blancs. En outre, les travaux avaient débouché sur un accord avec OASIS concernant la répartition des responsabilités pour la poursuite des travaux dans l'avenir. Par la suite, OASIS était devenue partie au Mémoire d'accord entre l'ISO, la CEI, l'UIT et la CEE-ONU, le 1^{er} mars 2002.

70. EbXML a été adopté par des organisations et des entreprises telles que Rosetta.Net, ALAT, Covisint (c'est-à-dire notamment GM, Ford et Daimler-Chrysler) et Open Travel Alliance. Le Groupe des applications ouvertes avait intégré ebXML dans 182 normes de transaction d'entreprise et la Global Commerce Initiative avait adopté ebXML pour le commerce interentreprises portant sur des biens de consommation. Le Gouvernement islandais avait mis en œuvre ebXML pour ses produits laitiers. Une enquête récente avait montré que plus de 51 %

des entreprises considéraient qu'ebXML représentait l'avenir. De nombreuses entreprises de services informatiques avaient présenté des plans de mise en œuvre d'ebXML.

71. Parmi les organisations internationales qui contribuaient aux travaux, on pouvait citer l'ALAG, EAN International, SWIFT et la BRI.

72. La phase 2 de l'initiative ebXML était déjà bien avancée, et le CEFACT-ONU et OASIS étaient en train de réaliser des travaux techniques détaillés. Les activités étaient coordonnées par le Comité conjoint de coordination, qui était assisté par une équipe mixte de liaison technique.

73. On obtiendrait en définitive un cadre ouvert, interopérable et de grande capacité pour les activités de services sur le Web; les produits attendus seraient notamment les suivants:

- De nouvelles spécifications et des spécifications améliorées servant de fondement au cadre de grande capacité et à même d'assurer la réalisation d'activités essentielles, y compris l'établissement du lien de contenu des éléments de base;
- L'interopérabilité sémantique;
- Des combinaisons déterminées de schémas testés et applicables produits selon un calendrier;
- Des recommandations de l'ONU et des spécifications d'entrée destinées à W3C, à l'ISO et à d'autres organismes compétents.

Droits de propriété intellectuelle relatifs à ebXML

74. Le Président du CSG a entamé la discussion en déclarant que l'accord initial entre le CEFACT-ONU et OASIS prévoyait des droits de propriété intellectuelle communs. Cependant, le Bureau des affaires juridiques de l'ONU avait recommandé que la CEE-ONU devrait détenir seule les droits de propriété intellectuelle. Ce point de vue n'était pas partagé par le Président de l'initiative ebXML ni par le Président du CSG. En outre, le Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine juridique, M. Marsh, et d'autres juristes des groupes de travail n'étaient pas du même avis que le Bureau des affaires juridiques. La question devait encore être résolue, probablement dans le cadre d'une réunion.

75. Le Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine juridique du CEFACT-ONU, M. Marsh, a indiqué qu'il était très important que les normes internationales mises au point dans le cadre des activités du CEFACT-ONU soient inconditionnelles et libres de redevances, et puissent être utilisées gratuitement par tous.

76. Le Bureau des affaires juridiques avait suggéré que tous les droits de propriété intellectuelle résultant de travaux réalisés en commun par le CEFACT-ONU et OASIS devraient être détenus exclusivement par l'ONU. Cependant, il était très probable que cela découragerait les entreprises de participer aux activités du CEFACT-ONU et nuirait donc considérablement aux travaux de ce dernier. Cette position n'a pas été soutenue par la Plénière.

77. Le Directeur adjoint de la Division du commerce a remercié le Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine juridique pour son exposé. Il a fait valoir que la question posait des

problèmes et était dans une certaine mesure controversée en ce qui concerne la position de l'ONU. Le Bureau des affaires juridiques estimait que la meilleure façon de garantir la libre disponibilité d'ebXML serait de faire en sorte que l'ONU détienne la totalité des droits de propriété intellectuelle. Le secrétariat avait reçu du Bureau des affaires juridiques une note sur cette question, qui serait examinée avec le Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine juridique et il se pouvait qu'une déclaration révisée serait reçue de ce dernier le jour suivant.

78. Le chef de la délégation française a fait observer que cette question avait déjà fait l'objet de discussions dans le contexte de l'ISO et de l'UIT. Il fallait éviter de confondre deux choses: les droits de propriété intellectuelle, qui découlaient du processus de normalisation, et les produits qui seraient ultérieurement réalisés sur la base des normes. Il n'y avait pas lieu de payer des redevances pour une norme produite dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies.

79. Le représentant de l'UIT a rappelé que les Nations Unies avaient une politique en la matière et qu'elle était exposée dans un document qu'il serait possible de distribuer. L'UIT s'était trouvée dans une situation semblable et avait conçu trois options: a) la libre disponibilité; b) l'octroi de licences gratuites de façon équitable et non discriminatoire; et c) l'attribution de tous les droits de propriété intellectuelle aux producteurs. Aucune norme de l'UIT ne reposait sur l'option 3.

80. Le Président d'OASIS s'est prononcé dans le sens des observations du Président du CSG en ce qui concerne les activités communes. L'un des aspects qui avaient permis une telle coopération était l'accord selon lequel les droits de propriété intellectuelle apportés au processus par des entités commerciales seraient protégés, et OASIS souhaitait que l'ONU résolve cette question de façon appropriée. La délégation française a signalé que d'autres organisations internationales avaient adopté des politiques en matière de droits de propriété intellectuelle et qu'il convenait de les évaluer.

81. Le représentant du Canada a indiqué que les droits de propriété intellectuelle avaient fait l'objet de discussions la semaine précédente lors de réunions à Barcelone et que l'opinion de M. Marsh avait été largement partagée. En l'absence de déclaration claire, le CEFACT-ONU perdrait un grand nombre de collaborations, de sorte qu'il était nécessaire de prendre position prochainement.

82. La Plénière a approuvé la conclusion du Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine juridique. Elle a décidé que le secrétariat du CEFACT-ONU devait mettre tout en œuvre pour résoudre la question de la politique du CEFACT-ONU dans ce domaine d'une façon qui soit compatible avec les objectifs du CEFACT-ONU.

83. La Plénière a demandé au CSG de discuter d'urgence de cette question.

Prestataire de services d'appui

84. Pour lancer la discussion, le Président du CSG a fait un bref exposé sur la nécessité d'un prestataire de services d'appui. La nécessité de disposer en permanence de services pour appuyer les travaux du CEFACT-ONU et, en particulier, les besoins énormes en matière de services pour l'initiative ebXML représentaient des questions essentielles qui mettaient en jeu le succès à long terme du CEFACT-ONU. Cette question devenait de plus en plus urgente. Fondamentalement,

il s'agissait de déterminer comment des services opérationnels pouvaient être fournis à toutes les personnes s'intéressant aux travaux du CEFACT-ONU sans accroître la taille du secrétariat. Le problème avait pris un caractère aigu, en particulier pour l'initiative ebXML. Les travaux futurs reposeraient sur Internet, et le CEFACT-ONU devait être en mesure de prendre en charge ce nouvel environnement de travail. Le stockage des produits des travaux dans un dépôt, la création et l'entretien de ce dépôt, et les mesures assurant son accessibilité représentaient des opérations complexes et coûteuses. L'EDIFACT avait fait face à la situation grâce au répertoire, mais les groupes avaient eu du mal à faire en sorte que les données apparaissent correctement dans le répertoire. Eu égard à l'environnement de travail actuel, il importait de déterminer la façon d'assurer et de financer la prestation des services nécessaires et le fonctionnement des dépôts. Certaines estimations de coût approchaient 2 millions de dollars. Compte tenu de la situation financière actuelle de l'ONU, il n'était pas possible d'obtenir une telle augmentation des fonds. Le CEFACT-ONU pouvait disposer de l'ensemble des ressources du secrétariat pour ses travaux, mais aucune augmentation ne pouvait être prévue.

85. L'une des questions essentielles avait été de définir quels étaient les travaux de base du secrétariat. Certaines tâches étaient essentielles; par exemple, il fallait veiller à ce que le CEFACT-ONU atteigne le plus haut niveau possible en matière de normes et de procédures, de transparence, d'ouverture, etc. Le secrétariat devrait également entreprendre davantage de travaux de recherche-développement (indiqués par la Plénière), accroître la crédibilité du CEFACT-ONU et protéger ses intérêts. Une discussion sur les méthodes à utiliser à cet égard avait commencé deux ans plus tôt et il avait été conclu qu'il convenait de désigner un prestataire de services d'appui. Pour ses réunions, l'EDIFACT utilisait depuis longtemps un prestataire de services. Il était demandé à la Plénière d'examiner quelle entité pourrait être chargée de fournir un appui de type traditionnel, ainsi qu'une assistance beaucoup plus large sur le plan des besoins opérationnels et budgétaires attribuables aux services.

86. La délégation des États-Unis avait accompli des travaux considérables pour définir ces besoins au cours des 18 mois écoulés. Un document intitulé «UN/CEFACT support service provider - request for offers» avait été établi et fait l'objet de discussions avec le Bureau des achats de l'ONU. Par la suite, on avait reçu une note selon laquelle, comme la transaction n'avait pas d'incidences financières, cette demande ne pouvait être traitée via les services d'achat de l'ONU.

87. En conséquence, la question était soumise au Bureau des affaires juridiques de l'ONU. À cette fin, la Plénière devait en discuter pour définir la nature des besoins et la façon dont il convenait de procéder. Il fallait réévaluer la situation avec le secrétariat et en particulier définir les responsabilités que ce dernier devait continuer à assumer. Tout ce que le CEFACT-ONU faisait dans ce domaine devait être transparent, soumis à des audits, ouvert et conforme aux normes éthiques les plus élevées. Il fallait assurer la qualité pour les différents types de participants.

88. La délégation des États-Unis a résumé le contenu et expliqué la logique du document intitulé «UN/CEFACT support service provider - request for offers». Il était fondamental de disposer d'un fonds de roulement: il existait des limites physiques que le CEFACT-ONU ne pouvait surmonter et l'équipe recherchait un système autonome garantissant la disponibilité d'un service d'appui. Initialement, on avait songé à un prestataire de services uniquement pour les

travaux liés à l'initiative ebXML. Cependant, l'ambitieuse modification de la structure avait créé un besoin de services d'appui pour tous les groupes.

89. D'une manière générale, on avait besoin d'un prestataire de services aux fins suivantes: appui aux réunions, soutien opérationnel au Forum et à tous ses groupes, services centraux d'équipes d'appui et surveillance du respect d'un accord de niveau de service, communication et formation, prise en charge d'un serveur de sites Web et de listes de diffusion, administration de registres et de dépôts, et gestion de ressources financières. La gestion des ressources budgétaires serait bien entendu conforme aux dispositions réglementaires de l'ONU.

90. Résumant la discussion, le Président du CEFACT-ONU a conclu que, comme ce dernier était un organe de l'ONU, il acceptait les règles de celle-ci. On avait perdu un certain temps, mais un document bien conçu, qui décrivait les tâches éventuelles d'un prestataire de services d'appui, était désormais disponible. Les observations du Bureau des affaires juridiques avaient été reçues et l'étape suivante, qui devait s'achever dans quelques semaines, consisterait à élaborer un accord entre l'équipe du prestataire de services d'appui et le secrétariat, afin de définir les fonctions de base de ce dernier. On demanderait ensuite l'accord du Bureau des affaires juridiques sur la liste des services, afin que le CEFACT-ONU dispose d'une liste des services qu'il pouvait externaliser, en vue d'être mieux en mesure de mettre les résultats obtenus à la disposition des groupes d'utilisateurs.

91. Lorsque tout cela aurait été accompli, le Président s'adresserait aux chefs de délégation pour demander que toutes les délégations formulent des propositions sur la façon dont un prestataire de services d'appui pouvait être mis en place et qui pouvait être ce prestataire, compte tenu de la nécessité de la transparence et de l'ouverture.

92. Le représentant de SWIFT a recommandé de contacter des associations professionnelles, qui avaient sans doute beaucoup d'expérience de la gestion des dépôts.

93. Le Directeur adjoint de la Division du commerce a remercié M. Featherstone pour sa proposition novatrice et a expliqué l'avis du Bureau des affaires juridiques, en faisant notamment observer que la décision concernant l'externalisation devait être prise par un organe intergouvernemental. Le CEFACT-ONU devait définir quelles étaient les activités de base du secrétariat et ces dernières ne pouvaient être externalisées. Ces informations avaient été reçues du Bureau des affaires juridiques le vendredi qui précédait la Plénière de lundi, de sorte que le secrétariat n'avait pas été en mesure de poursuivre des discussions avec qui que ce soit. Le secrétariat serait heureux de définir les activités de base et de fournir les ressources budgétaires nécessaires pour ces activités.

94. Pour ce qui est des dispositions financières, l'obtention et l'engagement de fonds, ainsi que le contrôle financier, devaient reposer sur les dispositions réglementaires de l'ONU.

95. Le chef de la délégation française a mis sur l'accent sur quelques problèmes. D'une part, il fallait déterminer à qui appartiendrait le contenu des dépôts. Il était peu probable que les propriétaires acceptent le transfert des dépôts à un tiers. Deuxièmement, il fallait envisager une nouvelle répartition de la charge de travail. En conséquence, il serait peut-être nécessaire de procéder à un audit externe. Le CEFACT-ONU devrait également consulter d'autres organisations internationales au sujet de solutions relatives à des services d'appui externes.

En outre, il faudrait que les délégations sachent si elles seraient consultées en ce qui concerne l'examen de toutes les tâches du nouvel organe et le choix d'un prestataire de services d'appui. Dans l'affirmative, la délégation française marquerait son accord, mais si la décision concernant le prestataire de services devait être prise tout de suite, elle ne serait pas d'accord.

96. Le représentant de l'UIT a expliqué que les interlocuteurs de son secteur versaient des montants importants pour participer et que le secrétariat de l'UIT se chargeait des dispositions à prendre. Il fallait tenir compte du fait que son secrétariat était nettement plus grand. On avait mis au point un langage similaire (syntaxe), qui était géré dans un dépôt situé à l'UIT. Il avait été placé sur le Web. Le représentant de l'UIT était disposé à donner des informations sur les coûts, etc.

97. Le représentant de la Suisse a rappelé que le document avait été présenté pour information uniquement et qu'aucune décision ne pouvait donc être prise. La Suisse se réservait le droit de réexaminer sa position.

98. Le Chef de la délégation belge a fait observer que le CEFACT-ONU devait définir ses buts et ensuite étudier les possibilités concernant des prestations du secteur privé. Il fallait certes respecter les priorités fixées par le Bureau des affaires juridiques, mais également tenir compte de celles du marché. Il était essentiel de disposer d'une définition et d'avoir une idée claire des règles du jeu. Actuellement, tel n'était pas le cas et la délégation belge était par conséquent d'accord avec la délégation suisse.

99. Le Président du CEFACT-ONU a répondu qu'il s'agissait d'obtenir l'autorisation de rechercher un prestataire et non de mettre au point de façon finale ou d'adopter le document présenté. Il était demandé à tous les chefs de délégation d'examiner s'il était justifié d'approuver la démarche proposée.

100. Le Chef de la délégation des États-Unis a confirmé qu'il serait avantageux d'étudier la possibilité d'avoir recours à un prestataire de services d'appui. Il était essentiel de tendre la main aux pays en développement et Internet représentait une possibilité importante de placer tout le monde sur le même pied. La délégation des États-Unis était prête à examiner ce que le Gouvernement était disposé à faire à cette fin. Aux États-Unis, cela exigerait le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouverte à tous.

101. Le représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a fait observer que, si le CEFACT-ONU voulait privilégier la communication, il était difficile de suivre l'avis du Bureau des affaires juridiques. La souplesse était nécessaire pour des raisons de marketing.

102. Le Chef de la délégation canadienne a demandé si le Manuel d'identité adopté par la Plénière à sa septième session était encore valable et si l'avis du Bureau des affaires juridiques avait des incidences à son égard.

103. Le Président du CSG a résumé la discussion de la façon suivante: en premier lieu, il était nécessaire d'avoir une discussion franche avec le secrétariat; ensuite, en ce qui concerne le souhait du CEFACT-ONU d'offrir des services Web aux entreprises à l'échelle mondiale, il n'était pas possible d'accomplir des progrès sans connaître tous les détails. En conséquence,

voici ce qu'il proposait: il fallait parvenir dès que possible à un accord sur ce qu'étaient les services de base du secrétariat et demander aux pays désireux d'apporter une contribution de le faire. Une offre avait déjà été reçue des États-Unis et une autre de SWIFT. Il fallait prendre des dispositions pour donner suite à ces offres.

Décisions:

104. La Plénière a approuvé la proposition avec les changements qui lui avaient été présentés par le CSG. Une version révisée du document TRADE/CEFACT/2002/8 serait distribuée en même temps que le rapport de la réunion.

105. La Plénière a décidé de créer un groupe de la promotion et de la communication, ainsi qu'un groupe des politiques, qui comporteraient chacun un maximum de 10 membres. Les listes proposées de membres de ces deux groupes seraient approuvées par la Plénière et seraient envoyées à tous les chefs de délégation, une fois que le processus de consultation aurait été achevé. Les deux groupes rédigerait leur programme de travail, qui serait ensuite distribué aux chefs de délégation.

106. La délégation suisse a confirmé sa demande tendant à ce qu'un seul groupe de gestion soit chargé de gérer les fonctions du nouveau Forum du CEFACT-ONU. En conséquence, elle était hostile à la création d'une Équipe de coordination du Forum, d'un groupe des politiques et d'un groupe de la promotion en plus du CSG.

107. La délégation belge a demandé des éclaircissements complémentaires concernant la nomination des membres de l'Équipe de coordination du Forum et le respect des dispositions réglementaires de l'ONU relatives aux marchés publics. Elle a ensuite confirmé qu'elle partageait l'avis de la délégation suisse.

108. La Plénière a accepté, en principe, qu'il fallait évaluer la nécessité de recourir à un prestataire externe de services d'appui. Un accord entre le CSG et le secrétariat au sujet des fonctions de base de ce dernier serait élaboré dès que possible. On demanderait ensuite l'approbation du Bureau des affaires juridiques de l'ONU et du contrôleur des Nations Unies en vue de dresser et d'établir définitivement une liste des services qui pouvaient être externalisés, afin d'être mieux en mesure de mettre les résultats obtenus à la disposition des groupes d'utilisateurs. Lorsque la liste aurait été établie définitivement, il serait demandé aux chefs de délégation de présenter des propositions concernant le choix d'un prestataire de services éventuel. Les États-Unis ont proposé d'examiner cette demande et le Président a vivement encouragé les autres délégations à faire de même.

109. La délégation suisse a indiqué qu'elle prendrait position ultérieurement sur la question d'un prestataire de services d'appui.

Point 5 de l'ordre du jour - Programme de travail et rapports d'activité des groupes mandatés

TRADE/CEFACT/2002/9	International Trade Procedures Working Group (ITPWG) Report to the Plenary
TRADE/CEFACT/2002/19	Report of the UN/CEFACT Joint Legal Rapporteur to the UN/CEFACT Plenary and Report of the Work of LWG during the period April 2001-March 2002
TRADE/CEFACT/2002/11	Rapport du Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels (BPAWG) à la réunion plénière
TRADE/CEFACT/2002/12	Report of the Codes Working Group (CDWG) to the Plenary
TRADE/CEFACT/2002/13	Report of the Techniques and Methodologies Working Group (TMWG) to the Plenary
TRADE/CEFACT/2002/14	Report of the UN/EDIFACT Working Group (EWG) to the Plenary (porte aussi sur le Répertoire standard EDIFACT-ONU D. 01A et le plan de travail du groupe)
TRADE/CEFACT/2002/16	eBusiness Transition Working Group (eBTWG) Report

110. Le Président du Groupe de travail des procédures du commerce international (ITPWG) a présenté le rapport de l'ITPWG. La brochure sur la facilitation du commerce était disponible en trois langues. Au cours de la réunion précédente du Groupe, la délégation nigériane avait présenté un rapport complet sur la mesure dans laquelle ce pays se conformait aux recommandations de l'ONU en ce qui concerne la facilitation du commerce, et l'ITPWG a été extrêmement satisfait des travaux entrepris.

111. Le Président de l'ITPWG a ensuite félicité la délégation nigériane pour cet excellent travail.

112. Le Rapporteur chargé de la liaison dans le domaine juridique a présenté son rapport, dans lequel il abordait également les travaux du Groupe de travail juridique.

113. Le Président du Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels a renvoyé au rapport écrit du Groupe.

114. Le Président du Groupe de travail des codes (CDWG) a présenté les travaux du CDWG et du sous-groupe LOCODE. Outre les travaux dont il était rendu compte dans le document TRADE/CEFACT/2002/12, le Groupe avait tenu une réunion une semaine avant la Plénière. Les travaux concernant la révision de la recommandation n° 20 se trouvaient à un stade avancé et le prochain projet de révision serait rendu public en septembre en vue de l'obtention d'observations. La recommandation n° 16 LOCODE-ONU, version 2001-1, avait été rendue publique et comportait un certain nombre d'améliorations relatives aux présentations.

Actuellement, le LOCODE comportait environ 35 000 entrées et pouvait être téléchargé en format MDB. Une version dans un format non spécifique serait disponible prochainement.

115. Les travaux sur les recommandations n^{os} 29 et 30 avaient été arrêtés et, en conséquence, ces numéros pouvaient être utilisés pour d'autres recommandations. Le projet de texte de la recommandation n^o 21, qui figurait dans le document TRADE/CEFACT/2002/24, avait été examiné au cours de la semaine qui avait précédé la Plénière et une version approuvée du texte avait été transmise au secrétariat et serait disponible prochainement. Un certain nombre de modifications de la recommandation n^o 28 avaient été traitées et elles seraient prochainement disponibles auprès du secrétariat.

116. Le Président du Groupe de travail de l'EDIFACT (EWG) a complété le rapport écrit en disant que le nouveau dictionnaire du CEFACT-ONU avait été publié.

117. Le Président du Groupe de travail des techniques et des méthodologies (TMWG) et du Groupe de travail spécial de transition pour les transactions électroniques (eBTWG) a présenté un rapport unique. Deux réunions du TMWG avaient eu lieu depuis la plénière précédente, en juillet à Dublin et en novembre à Hong Kong. L'eBTWG s'était réuni à San Francisco en octobre. La première réunion commune s'était tenue à Seattle en février 2002.

118. La démarche axée sur les quatre groupes avait débouché sur une recommandation concernant la syntaxe temporaire des documents pour les charges utiles d'ebXML. Il était demandé aux chefs de délégation de rendre publique l'existence d'une recommandation sur les charges utiles. À une question du représentant de la CESAO concernant la disponibilité d'une syntaxe normalisée à cet égard, le Président a répondu qu'il était prévu d'en établir une en 2003.

119. Il a ensuite suggéré qu'il convenait de renforcer cette recommandation en en faisant une recommandation du CEFACT-ONU.

120. En réponse à une question de la délégation australienne concernant la disponibilité de normes XML, le Président a déclaré qu'elles étaient librement disponibles et que les trois organes indiqueraient leur localisation précise.

121. La Plénière a pris note des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail.

122. La question du statut des recommandations de l'eBTWG concernant le contenu serait décidée par le CSG à sa session qui suivrait la clôture de la Plénière, le 28 mai 2002.

123. La Plénière a pris note des rapports du Groupe de travail des procédures du commerce international, du Groupe de travail juridique, du Groupe de travail de l'analyse des processus professionnels, du Groupe de travail des codes, du Groupe de travail des techniques et des méthodologies, du Groupe de travail de l'EDIFACT-ONU et du Groupe de travail spécial de transition pour les transactions électroniques.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapports des rapporteurs du CEFACT-ONU et questions connexes

TRADE/CEFACT/2002/17	Rapport du Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique à la plénière du CEFACT-ONU en mai 2002
TRADE/CEFACT/2002/18	Rapport du Chargé de liaison dans le domaine des normes
TRADE/CEFACT/2002/19	Report of the UN/CEFACT Joint Legal Rapporteur to the UN/CEFACT Plenary Report of the Work of LWG during the period April 2001-March 2002
TRADE/CEFACT/2002/20	Current work by UNCITRAL in the Field of Electronic Commerce
TRADE/CEFACT/2002/21	Note regarding Intellectual Property in Work Created by UN/CEFACT

124. La Plénière a pris note du rapport du Rapporteur pour l'Asie.

125. Le Rapporteur chargé de liaison pour les normes a présenté son rapport et a annoncé que, pour des raisons personnelles, il ne pourrait participer à la Plénière suivante. En conséquence, il convenait de nommer un nouveau chargé de liaison. Après des discussions avec un certain nombre de personnes, il a proposé M. Pierre Georget (France) pour ce poste.

126. Le Président du CEFACT-ONU a remercié M. Claude Hamon pour le travail extrêmement utile qu'il avait accompli en qualité de Rapporteur et a fait observer que sa démission représenterait une grande perte pour l'Organisation.

127. Les délégations allemande et néerlandaise ont soutenu la candidature de M. Georget.

128. M. Pierre Georget a été élu à l'unanimité Chargé de liaison pour les normes pour un premier mandat d'une durée de trois ans (2002-2005).

129. La Plénière a pris note du rapport du Rapporteur chargé de liaison sur les normes.

130. Le Président a proposé de réélire les deux Rapporteurs chargés de la liaison dans le domaine juridique. La Pologne et le Japon ont soutenu l'élection de M. David Marsh et les Pays-Bas ont soutenu la proposition de réélection des deux Rapporteurs.

131. La Plénière a pris note des rapports des deux Rapporteurs chargés de la liaison dans le domaine juridique.

132. La Plénière a réélu MM. David Marsh (Royaume-Uni) et Renaud Sorieul (CNUDCI) Rapporteurs chargés de la liaison dans le domaine juridique pour de nouveaux mandats de deux ans (2002-2004).

Point 7 de l'ordre du jour - Questions soulevées par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

ECE/TRADE/280

Rapport de la cinquième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (CTIED)

133. Le Directeur adjoint de la Division du commerce de la CEE-ONU a rendu compte des activités du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Il a donné à la Plénière des informations sur la semaine de facilitation du commerce qui était en cours. Le Comité tenait une session parallèle à celle du CEFACT-ONU. La principale manifestation de l'année serait constituée par le Forum, d'une durée de deux jours, qui suivrait la plénière du CEFACT-ONU et auquel 500 personnes participeraient. La semaine de facilitation du commerce s'achèverait le vendredi matin par une table ronde sur la facilitation du commerce dans les pays en transition.

134. Il a été demandé aux délégations de vérifier et, le cas échéant, de corriger les données les concernant dans la liste des participants.

135. La CEE-ONU avait tenu sa session annuelle du 7 au 10 mai. L'une des principales questions abordées avait été le renforcement de la CEE-ONU, en particulier la nécessité d'examiner les travaux des organes subsidiaires principaux, y compris les travaux du Comité. Aucune décision n'avait encore été prise, mais le secrétariat poursuivait le dialogue sur cette question avec les États membres. Le secrétariat continuerait de tenir le CEFACT-ONU au courant de l'évolution de la situation.

136. Pendant la semaine en cours, le Président du CSG avait présenté au Comité un rapport oral sur l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne des questions telles que la nouvelle structure, l'initiative ebXML et la discussion relative à un prestataire de services d'appui.

137. La Plénière a pris note de l'évolution de la situation en ce qui concerne le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

Point 8 de l'ordre du jour - Mémoire d'accord avec la Chambre de commerce international. Progrès réalisés et coopération dans le cadre du Mémoire d'accord avec la Commission électrotechnique internationale, l'Organisation internationale de normalisation et l'Union internationale des télécommunications

TRADE/CEFACT/2002/23

Minutes of the seventh meeting of the ISO IEC ITU UN/ECE MoU Management Group, 11-13 March 2002, Geneva

TRADE/CEFACT/2001/40

Minutes of the Sixth Meeting, Fort Lauderdale, United States, 8-9 November 2001

138. Le secrétariat a informé la Plénière des faits nouveaux les plus récents concernant un Mémoire d'accord avec la Chambre internationale de commerce que la CEE-ONU était en train d'établir. Le CSG serait informé de tous les progrès accomplis.

139. Le Rapporteur chargé de liaison pour les normes et le secrétariat ont informé la Plénière de l'évolution de la situation en ce qui concerne le Mémoire d'accord avec la CEI, l'ISO et l'UIT.

140. Le Président du CSG a fait observer que l'équipe chargée du Mémoire d'accord tiendrait une conférence à Paris à l'invitation de l'ISO et de France Télécom, et le représentant de l'ISO a confirmé qu'elle se déroulerait du 4 au 6 décembre. Toutes les parties intéressées seraient les bienvenues.

141. La Plénière a pris note des discussions que la CEE-ONU menait avec la Chambre internationale de commerce et a demandé au secrétariat d'informer le CSG sur toute évolution de la situation. Des informations seraient communiquées aux chefs de délégation après la session du CSG de juillet 2002.

142. La Plénière a pris note de l'évolution de la situation en ce qui concerne le Mémoire d'accord entre l'ISO, la CEI, l'UIT et la CEE-ONU.

Point 9 de l'ordre du jour - Adoption de recommandations

TRADE/CEFACT/2002/24	Recommandation n° 21. Révision 4 aux annexes V et VI
TRADE/CEFACT/2002/INF.10	Final Revision 4 to Annex V and Annex VI of Recommendation 21
TRADE/CEFACT/2002/32/Rev.1	Final Proposal for a UNECE Trade Facilitation Recommendation on Providing Guidance to Implementers of Electronic Business

143. Le Président du Groupe de travail des codes (CDWG) a présenté la recommandation révisée pour information.

144. La Plénière a pris note de la révision 4 aux annexes V et VI de la recommandation n° 21.

145. La Plénière a pris note de la proposition du Royaume-Uni (document TRADE/CEFACT/2002/32/Rev.1) intitulée «Final Proposal for a UNECE Trade Facilitation Recommendation on Providing Guidance to Implementers of Electronic Business», a encouragé les délégations à examiner les idées qui y étaient exposées et a décidé de demander au CSG de définir dans quel cadre il convenait d'examiner cette question.

Point 10 de l'ordre du jour - Conclusions du Président du Forum international sur la facilitation du commerce

TRADE/2002/24	Draft conclusions of the Chairman of the International Forum on Trade Facilitation
---------------	--

146. Il a été noté que les projets de conclusions seraient disponibles le 29 mai 2002.

Point 11 de l'ordre du jour - Rapports d'organes et d'initiatives régionaux, ainsi que des conseillers régionaux

TRADE/2002/11	Coopération technique visant à favoriser l'application de normes, règles et recommandations relatives au commerce
TRADE/2002/12	Activités opérationnelles et services consultatifs régionaux

147. La délégation tchèque a informé la Plénière du projet commun de la CEE-ONU et de la République tchèque, qui était axé cette année sur la République de Moldova. Les activités avaient compris un contrat sur l'application des recommandations de l'ONU concernant les échanges électroniques de données, des cours de formation et un certain nombre de séminaires.

148. La CEE-ONU coopérait déjà avec la délégation tchèque depuis plusieurs années et le projet avait été couronné de succès; il avait notamment permis de mettre en place des organes nationaux de facilitation du commerce dans certains pays d'Europe orientale. Plus tard dans la semaine, une discussion porterait sur une poursuite éventuelle du projet.

149. La Plénière a pris note des exposés sur la coopération technique, ainsi que sur les services opérationnels et consultatifs régionaux fournis dans le domaine de la facilitation du commerce.

150. La Plénière a pris note des progrès accomplis par le programme tchèque de coopération technique et, en particulier, des activités menées récemment dans la République de Moldova. Le secrétariat a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République tchèque et à M^{me} Najmanova pour les travaux accomplis.

Point 12 de l'ordre du jour - Tendances actuelles en matière de facilitation du commerce et évolutions dans les pays à économie en transition et les pays sans littoral

TRADE/2002/18	Mise en œuvre de la facilitation du commerce dans les économies en transition
TRADE/2002/21	La facilitation du commerce dans un environnement commercial mondial
TRADE/2002/22	Le concept de guichet unique
TRADE/2002/23	Pays sans littoral: Potentialités, difficultés, recommandations

151. Les documents relatifs au point 12 de l'ordre du jour, qui concernaient les aspects actuels de la facilitation du commerce, avaient été établis en prévision du Forum international sur la facilitation du commerce, qui aurait lieu les 29 et 30 mai 2002.

152. Le document TRADE/2002/21 portait sur certains aspects théoriques de la facilitation du commerce et sur les liens entre cette dernière et les économies. Il décrivait des instruments courants de facilitation du commerce et constituait la base des conclusions destinées au Forum.

Il présentait également un résumé des avantages de la facilitation du commerce, tentait de quantifier certains d'entre eux et indiquait les références d'un certain nombre d'études.

153. Le document TRADE/2002/22 avait été établi par l'ITPWG. Le concept de guichet unique faisait l'objet de travaux déjà très avancés au sein de l'ITPWG. Un certain nombre de pays avaient indiqué qu'un environnement caractérisé par un guichet unique favoriserait le commerce, et l'ITPWG avait mis au point ce document pour passer en revue la situation actuelle et indiquer les différentes positions. Le document examinait aussi certaines possibilités pour l'avenir sur le plan de la facilitation des procédures.

154. Le document TRADE/2002/23 sur la facilitation du commerce dans les pays en transition et les pays sans littoral reposait sur une étude réalisée par un consultant. Il présentait des exemples relatifs à des pays sans littoral, tant en Europe qu'ailleurs.

155. La Plénière a pris note des documents présentés par le secrétariat.

Point 13 de l'ordre du jour - État d'avancement des travaux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (ICT) et des préparatifs du Sommet mondial de la société de l'information

TRADE/CEFACT/2002/30	Réunion d'information informelle sur les travaux menés par la CEE-ONU en relation avec le Sommet mondial de la société de l'information et le Groupe d'étude de haut niveau des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications pour le développement
----------------------	---

156. Le Directeur adjoint de la Division du commerce a rendu compte de l'état d'avancement de la préparation du Sommet mondial. Il a déclaré que la CEE-ONU soutenait deux processus distincts: le Sommet mondial de la société de l'information, d'une part, et les technologies de l'information et des communications pour le développement, d'autre part. Pour ces technologies, le Conseil économique et social avait créé un groupe d'étude deux ans auparavant.

157. L'idée du Sommet mondial de la société de l'information avait été lancée par l'UIT et était fermement soutenue par le Secrétaire général. Deux sommets avec la participation de chefs d'État auraient lieu, le premier à Genève en décembre 2003 et le second à Tunis en 2005.

158. La CEE-ONU était un centre de coordination pour le projet de Sommet mondial de la société de l'information et, à ce titre, elle avait déjà organisé une réunion régionale, le 29 avril 2002. Une réunion préparatoire régionale européenne se tiendrait à Bucarest en novembre 2002. Cela revêtait également de l'importance pour le CEFACT-ONU, étant donné que des questions de facilitation du commerce devaient être liées à ces manifestations, en particulier eDocs et le projet Méditerranée.

159. La Plénière a pris note des documents du secrétariat relatifs aux travaux en cours du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications et à l'état d'avancement des préparatifs en vue du Sommet mondial de la société de l'information, qui aurait lieu à Genève en 2003. Le CSG examinerait cette question à sa session suivante.

Point 14 de l'ordre du jour - Questions diverses

160. La Plénière a décidé de tenir sa neuvième session au cours de la première semaine de juin 2003, en même temps que la session suivante du Comité. Le programme de travail détaillé serait distribué dès qu'il serait disponible.

161. Le CSG tiendrait ses réunions aux dates suivantes:

22-25 juillet, à Genève

23-24 octobre, à Berlin.

162. Le premier Forum du CEFACT-ONU aurait lieu à Genève et commencerait le 9 septembre.

Point 15 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

163. La Plénière a examiné et approuvé la liste des décisions prises au cours de la réunion.

164. Le Président a remercié les interprètes, le secrétariat, les groupes de travail et les délégations. Il a également remercié la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève pour la réception.
